

cons de parler, toujours de même sens et de même force, on lui demande qu'il donne de croire, qu'il donne d'aimer, qu'il donne de persévérer jusqu'à la fin dans son amour : on lui demande qu'il fasse qu'on croie, qu'il fasse qu'on aime, qu'il fasse qu'on persévère. L'effet qu'on attend de cette prière n'est pas seulement qu'on puisse aimer, qu'on puisse croire; mais que Dieu agisse de sorte qu'on aime, qu'on croie. Or c'est un principe certain de saint Augustin, mais évident de soi-même, qu'on ne demande à Dieu que ce qu'on croit qu'il fait; autrement, dit le même Père, la prière serait illusoire, *IRRISORIA*; faite vainement et par manière d'acquit; *PERFUNCTORIE, INANITER*. On croit donc sérieusement et de bonne foi que Dieu fait véritablement tout cela, et ces demandes sont fondées sur la foi. On les fait en Occident comme en Orient, et dès l'origine du christianisme; c'est donc la foi de tous les temps, comme celle de tous les lieux : *QUOD UBIQUE, QUOD SEMPER*: et en un mot, la foi catholique.

CHAPITRE XV.

Conséquence de saint Augustin : la discussion des Pères peu nécessaire : la prière suffisante pour établir la prévention et l'efficacité de la grâce.

On voit maintenant la raison qui a fait dire à saint Augustin qu'il n'était pas nécessaire d'examiner les écrits des Pères sur la matière de la grâce, sur laquelle ils ne s'étaient expliqués que brièvement et en passant, *TRANSEUNTER ET BREVI-TER*¹. Mais ils n'avaient pas besoin de s'expliquer davantage, non plus que nous d'entrer plus profondément dans cette discussion, puisque, sans tout cet examen, les prières de l'Église montraient simplement ce que pouvait la grâce de Dieu : *ORATIONIBUS AUTEM ECCLESIE SIMPLICITER APPAREBAT DEI GRATIA QUID VALERET*². Remarquez ces mots : *quid valeret*, ce que la grâce pouvait : c'est-à-dire, que ces prières nous en découvraient non-seulement la nécessité, mais encore la vertu et l'efficacité : et ces qualités de la grâce, dit saint Augustin, paraissent fort nettement et fort simplement dans la prière, *SIMPLICITER*. Ce n'est pas qu'elles ne paraissent dans les écrits des saints Pères, où le même saint Augustin les a si souvent trouvées; mais c'est que cette doctrine du puissant effet de la grâce ne paraissait si pleinement, si nettement, si simplement nulle part que dans les prières de l'Église. Quand on prie, on sent clairement et dans une grande simplicité, non-seulement la nécessité, mais encore la force de la prière et de la grâce qu'on y demande pour fléchir les cœurs. Dans la plupart

¹ De præd. SS. cap. XIV, n° 27.
² Ibid.

des discours des Pères, comme ils disputent contre quelqu'un qui n'est attentif qu'à prendre ses avantages, ils craignent de dire ou trop ou trop peu; mais dans la prière, ou publique ou particulière, chacun est entre Dieu et soi : on épanche son cœur devant lui; et sans craindre que quelque hérétique abuse de son discours, on dit simplement à Dieu ce que son esprit fait sentir.

CHAPITRE XVI.

Erreur de M. Simon, de louer saint Chrysostome de n'avoir point parlé de grâce efficace. Les prières la prouvent sans disputer.

C'a donc été à M. Simon une erreur grossière et une pernicieuse ignorance d'avoir loué saint Chrysostome de ne parler point de grâce efficace. Quand il n'en aurait point parlé dans ses discours, ce qui n'est pas, il en a parlé dans ses prières. Il a très-bien entendu, comme on vient de voir, qu'il en parlait; et il en parlait simplement, puisqu'il en parlait à Dieu dans l'effusion de son cœur. Ce n'est pas ici une matière où l'Église ait besoin de laborieuses disputes, et, comme dit saint Augustin, elle n'a, sans disputer, qu'à être attentive aux prières qu'elle fait tous les jours : *PRORSUS IN HAC RE NON OPEROSAS DISPUTATIONES EXPECTET ECCLESIA, SED ATTENDAT QUOTIDIANAS ORATIONES SUAS*¹.

CHAPITRE XVII.

Erreur de s'imaginer que Dieu ôte le libre arbitre en le tournant où il lui plaît : modèle des prières de l'Église dans celles d'Esther, de David, de Jérémie, et encore de Daniel.

Notre auteur croit bien raffiner lorsqu'il dit que ces expressions, que Dieu donne et que Dieu fait, n'empêchent pas l'exercice du libre arbitre. C'est précisément ce qu'on prétend, et ce que saint Augustin a prétendu démontrer par ces prières. Ce qu'il prétend, encore un coup, c'est de démontrer que Dieu donne et que Dieu opère cet exercice du libre arbitre en la manière qu'il sait, et qu'il n'a garde de détruire en l'homme ce qu'il y a fait, et ce qu'il lui donne. Car, pour ici laisser à part les prières de l'Église, et remonter à la source de l'Écriture; lorsque, dans l'extrême péril de la reine Esther, qui s'exposait à la mort, en se présentant au roi son mari hors de son rang, sans être appelée, elle se mit en prière et y mit tous les Juifs, et que l'effet de cette prière fut que Dieu tourna en douceur l'esprit du roi : *CONVERTIT DEUS SPIRITUM REGIS AD LENITATEM*²; en sorte qu'Assuérus, qui avait d'abord regardé la reine avec des yeux terribles, comme un taureau furieux³, ainsi

¹ De don. pers. cap. VII, n° 15.
² Esth. IV, 16.
³ Ibid. XV, 11.

que saint Augustin a lu¹ après les Septante, donna le signe de grâce en étendant son sceptre d'or vers cette princesse², et lui promit de faire ce qu'elle voudrait : Dieu lui ôta-t-il son libre arbitre, ou l'Église pria-t-elle Dieu de l'en priver? N'est-ce pas par son libre arbitre que ce roi sauva les Juifs et punit Aman; et tout cela néanmoins fut l'effet de la prière et de la secrète et très-efficace puissance, par laquelle, dit saint Augustin³, Dieu changea le cœur du roi, de la colère où il était à la douceur, et de la volonté de nuire à la volonté de faire grâce.

Et lorsque, David ayant appris qu'Achitophel, dont les conseils étaient écoutés comme des oracles, était entré dans le parti rebelle, il fit à Dieu cette prière : *Renversez, Seigneur, le conseil d'Achitophel*⁴; cette prière ne fut-elle pas accomplie par le libre arbitre des hommes? Ce fut sans doute par son libre arbitre que David renvoya Chusai à Absalon⁵ : ce fut par son libre arbitre que Chusai proposa un mauvais conseil : ce fut par son libre arbitre qu'Absalon le préféra à celui d'Achitophel, qui était meilleur⁶ : ce fut néanmoins par tout cela que le conseil d'Achitophel fut renversé, et que la prière de David fut exaucée; et lorsque l'Écriture dit que le conseil d'Achitophel, qui était utile, fut dissipé par la volonté de Dieu, *DOMINI NUTU*⁷, que nous dit-elle autre chose sinon qu'il tourne où il veut le libre arbitre?

C'est sur les exemples de ces prières publiques et particulières que l'Église a formé les siennes; et si l'on nous dit que ce sont là des coups extraordinaires, et comme miraculeux de la main de Dieu, et qu'il ne faut pas croire pour cela qu'il se mêle de la même sorte dans les autres affaires des hommes, et en particulier dans celle du salut, c'est le comble de l'aveuglement : car, au contraire, c'est du salut éternel des hommes que Dieu se mêle principalement. Ce n'était pas un secours extraordinaire et miraculeux que demandait le prophète, en disant : *Convertissez-moi*⁸; c'était néanmoins un secours très-efficace et tout-puissant, puisqu'il l'exprime en ces termes : *Convertissez-moi, et je serai converti; parce que vous êtes le Seigneur mon Dieu* (qui pouvez tout sur ma volonté) : *car après que vous m'avez montré vos voies* (de cette manière secrète et particulière que vous savez), *j'ai frappé mes genoux*, en signe de douleur. On ne pouvait pas

¹ Lib. I, ad Bonif. cap. XX.
² Esth. ibid. V, 2.
³ Lib. I, ad Bonif. cap. XX.
⁴ II. Reg. XV, 31.
⁵ Ibid. 34.
⁶ Ibid. XVII, 7, etc.
⁷ Ibid. 14.
⁸ Jerem. XXXI, 18, 19.

exprimer plus clairement cette grâce toujours suivie de l'effet; quoique David l'exprime encore en moins de mots et avec autant d'énergie, lorsqu'il dit : *Aidez-moi, et je serai sauvé*¹; nous faisant sentir en deux si courtes paroles, cet infailible secours avec lequel nul ne périt. Cent passages de cette sorte établissent, dans l'Ancien Testament, cette grâce qui donne l'effet. Ils sont encore plus fréquents dans le Nouveau; mais nous n'avons ici besoin que de l'Oraison dominicale.

CHAPITRE XVIII.

Preuve de l'efficacité de la grâce par l'Oraison dominicale.

L'esprit de cette divine prière n'est pas, par exemple, dans cette demande : *Que votre nom soit sanctifié*, de faire dire au chrétien : Seigneur, faites seulement que je puisse vous sanctifier, et laissez-moi faire ensuite. Ce serait présumer de soi-même, douter de la puissance que Dieu a sur nous, et désirer trop faiblement un si grand bien. Jésus-Christ nous apprend donc à demander l'actuelle sanctification du nom de Dieu, l'actuel établissement de son règne en nous, en sorte que dans l'effet rien ne lui résiste : la parfaite conformité de notre volonté avec la sienne, ce qui sans doute ne se saurait faire que par notre volonté; mais en la demandant à Dieu, on montre qu'il en est le maître.

Et quand on dit : *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de chaque jour*; pour ne point encore parler du sens spirituel de cette demande, on demande sans difficulté que nous l'ayons actuellement, et tous les jours, ce pain nécessaire à notre vie, ce qui n'empêchera pas qu'il ne nous soit donné par notre travail volontaire, et souvent par la bonne volonté et les aumônes de nos frères : auquel cas, ce n'est pas moins Dieu qui nous le donne, parce que c'est lui qui tient en sa main la volonté de tous les hommes, et qui leur inspire effectivement tout ce qu'il lui plaît.

CHAPITRE XIX.

Les deux dernières demandes expliquées par saint Augustin et par les prières de l'Église, démontrent l'efficacité de la grâce.

Mais, de toutes les demandes de l'Oraison dominicale, celles qui marquent le plus l'effet certain de la grâce sont les deux dernières : *Ne nous induisez point en tentation, mais délivrez-nous du mal*. Car, comme dit excellemment saint Augustin, *celui qui est exaucé dans une telle prière, ne tombe point dans les tentations qui lui feraient perdre la persévérance*². Il aura donc ce

¹ Ps. CXVIII, 11.
² De don. pers. cap. VI, n° 11, 12

présent divin par lequel très-certainement il est sauvé; et l'effet de cette prière est que Dieu nous mène actuellement au salut.

Mais, poursuit saint Augustin, *c'est par sa propre volonté qu'on abandonne Dieu, et qu'on mérite d'être abandonné. Qui ne le sait pas? Aussi c'est pour cela qu'on demande qu'on ne soit point induit en tentation, afin que cela n'arrive point; c'est-à-dire, afin qu'il n'arrive point ni que nous quittions Dieu, ni qu'il nous quitte; et si l'on est exaucé dans cette prière, et que ce mal n'arrive point, c'est que Dieu ne l'aura pas permis, étant impossible qu'il arrive rien que ce qu'il veut, ou qu'il permet. Il peut donc, et tourner au bien les volontés, et les relever du mal, et les diriger à ce qui lui est agréable, puisque ce n'est pas en vain qu'on lui dit: SEIGNEUR, VOUS NOUS DONNEREZ LA VIE EN NOUS CONVERTISSANT; et encore: NE LAISSEZ POINT VACILLER MES PIEDS; et encore: NE ME LIVREZ POINT AU PÉCHEUR PAR MON DÉSIR; et enfin: NE NOUS LAISSEZ POINT TOMBER EN TENTATION. Car celui qui ne tombe point dans la tentation, sans doute ne tombe point dans la tentation de la mauvaise volonté. Quand donc on demande à Dieu qu'il ne nous induise point en tentation, c'est-à-dire, qu'il ne permette, qu'il ne souffre pas que nous y soyons induits, on reconnaît qu'il empêche notre mauvaise volonté; par où il est manifeste que c'est par la grâce que nous sommes parfaitement délivrés du mal, c'est-à-dire, principalement du mal du péché, qui est le plus grand de tous, et, à vrai dire, le seul: ce qui ne serait pas vrai, puisque nous n'évitons ce mal qu'avec notre libre arbitre, s'il n'était certain en même temps que Dieu empêche dans nos volontés tout le mal qu'il veut, et y met tout le bien qu'il lui plaît.*

Quand j'allégué ici saint Augustin, ce n'est pas tant pour faire valoir une autorité aussi vénérable que la sienne que pour faire sentir à M. Simon, et à tous ceux qui, comme lui, se bouchent les yeux pour ne point entrer dans sa doctrine, combien les preuves en sont invincibles. Au reste, il est évident que l'Église n'a pas entendu autrement que lui l'Oraison dominicale; car dans cette belle prière qui précède la communion, lorsqu'elle parle en ces termes: *Faites que nous soyons toujours attachés à vos commandements, et ne permettez pas que nous soyons séparés de vous, que veut-elle dire autre chose si ce n'est plus expressément, et d'une manière plus étendue, ce que Jésus-Christ renferme dans ce peu de mots: Ne nous induisez pas en tentation? L'intention de Jésus-Christ n'est pas de nous faire demander que nous vivions sur la terre exempts de tentations, dans une vie où toutes les créatures nous*

sont une tentation et un piège. Ce qu'il veut que nous demandions, c'est qu'il ne nous arrive pas de tentation où notre vertu succombe; et cela, qu'est-ce autre chose que de demander, en d'autres termes, qu'il nous tienne toujours attachés à ses commandements, et qu'il ne permette pas que nous soyons séparés de lui: FAC NOS TUIS SEMPER INHÆRERE MANDATIS, ET A TE NUMQUAM SEPARARI PERMITTAS? Il y a une force particulière dans ces mots, ne permettez pas. Si nous sommes assez malheureux pour nous séparer de Dieu, il est sans doute que nous l'aurons voulu. L'Église demande donc que Dieu ne permette pas qu'un si grand mal nous arrive, et qu'il tienne notre volonté tellement unie à la sienne, qu'elle ne s'en sépare jamais.

Par ce moyen nous serons parfaitement délivrés du mal; et il faut encore remarquer comment l'Église entend cette demande: *Libera nos à malo.* Après l'avoir prononcée, elle ajoute incontinent: *Délivrez-nous de tout mal passé, présent et à venir.* Ce mal passé, dont nous demandons d'être délivrés, ne peut être que le péché qui passe dans son action; et qui demeure dans sa coulpe. Nous demandons donc d'être délivrés des péchés déjà commis, et de ceux que nous commettons de jour en jour, et en même temps préservés de tous ceux que nous pourrions commettre, par la grâce qui nous prévient pour nous les faire éviter. Par ce moyen nous obtiendrons la parfaite liberté des enfants de Dieu, qui consiste à n'être jamais assujettis au péché; et c'est pourquoi la prière se termine en demandant que nous soyons établis dans une paix qui nous fasse vivre toujours affranchis du péché, et assurés contre tout ce qui nous pourrait troubler.

Cela même n'est autre chose que demander la persévérance par une grâce dont l'effet est double; l'un de nous faire toujours bien agir, et l'autre de nous empêcher toujours de mal faire. L'Église explique le premier, en priant Dieu que nous soyons toujours attachés au bien: TUIS SEMPER INHÆRERE MANDATIS; et le second, en le priant qu'il ne permette jamais que nous tombions dans le mal: ET A TE NUMQUAM SEPARARI PERMITTAS.

CHAPITRE XX.

Saint Augustin a pris des anciens Pères la manière dont il explique l'Oraison dominicale: saint Cyprien, Tertulien: tout donner à Dieu: saint Grégoire de Nysse.

Ceux qui trouveront que je m'arrête plus longtemps qu'il ne faudrait aux prières de l'Église ne conçoivent pas de quelle importance il est de les bien entendre. Si saint Augustin a démontré, comme je fais après lui, qu'elles sont toutes fondées sur l'Oraison dominicale, il n'a fait que sui-

vre les pas des Pères qui ont écrit avant lui. On peut voir dans son livre du *Don de la Persévérance* les beaux passages qu'il rapporte de saint Cyprien, principalement celui-ci sur ces paroles de l'Oraison dominicale¹: *QUE VOTRE NOM SOIT SANCTIFIÉ; c'est-à-dire: qu'il le soit en nous, dit ce saint; et ensuite: Après que Dieu nous a sanctifiés, il nous reste encore à demander que cette sanctification demeure en nous; et parce que Notre-Seigneur avertit celui qu'il a guéri de ne pécher plus, de peur qu'il ne lui arrive un plus grand mal, nous demandons nuit et jour: que la sanctification qui nous est venue de la grâce, nous soit conservée par sa protection.*

Le même saint Cyprien reconnaît que dans ces paroles: *Votre volonté soit faite dans la terre comme au ciel, nous demandons, non-seulement que nous la fassions, mais encore que ceux qui ne sont pas convertis, et qui sont encore terre deviennent célestes; ce qui enferme la reconnaissance de la grâce, qui change les cœurs de l'infidélité à la foi.*

Ces sentiments venaient de plus haut; et on les trouve dans Tertullien au livre de l'Oraison, que saint Cyprien a imité dans celui qu'il a composé du même titre, sur ces paroles: *Donnez-nous aujourd'hui notre pain de tous les jours.* Saint Cyprien, en interprétant ces paroles de l'eucharistie, avait dit: *Nous demandons que ce pain nous soit donné tous les jours, de peur que tombant dans quelque péché mortel, et ce pain céleste nous étant interdit par cette chute, nous ne soyons séparés du corps de Notre-Seigneur²; ce que Tertullien avait expliqué par ces mots: Nous demandons dans cette prière notre demeure perpétuelle en Notre-Seigneur, et notre inséparable union avec le corps de Jésus-Christ.* Tout tend à demander l'action, l'effet, l'actuel accomplissement; c'est-à-dire, sans difficulté, une grâce qui donne tout cela, par les moyens que Dieu sait.

Mais il n'y a rien de plus clair que ces paroles de saint Cyprien: *Quand nous demandons que Dieu ne permette pas que nous tombions en tentation, nous demandons que nous ne présomions point de nos propres forces, que nous ne nous élevions pas dans notre cœur, que nous ne nous attribuions pas le don de Dieu, lorsque nous confessons la foi, ou que nous souffrons pour lui.* Nous demandons donc précisément ce qui dépend le plus du libre arbitre; et la source d'où naissent ces demandes, c'est afin, dit le même saint, que notre prière étant précédée par une humble reconnaissance de notre faiblesse, il

arrive qu'EN DONNANT TOUT A DIEU nous recevions de sa bonté ce que nous lui demandons d'un humble cœur.

Il faut donc TOUT DONNER A DIEU: tout, dis-je, jusqu'au plus formel exercice de notre libre arbitre, parce que, encore qu'il soit de nature à ne pouvoir être contraint, à ne devoir pas être nécessité, il peut être fléchi, ébranlé, persuadé par celui qui, l'ayant créé, le tient toujours sous sa main, ce qui fait dire à l'Église dans une de ses collectes: *DEUS VIRTUTUM, CUJUS EST TOTUM QUOD EST OPTIMUM: Dieu des vertus, à qui appartient tout entier ce qu'il y a de plus excellent; par conséquent les vertus, qui sont sans difficulté ce qu'il y a de meilleur parmi les hommes.* Prière admirable, dont saint Jacques avait établi le fondement par ces paroles: *Tout présent très-bon et tout don parfait vient du Père des lumières³.*

Les Grecs expliquent l'Oraison dominicale dans le même esprit que les Latins; et saint Grégoire de Nysse, dans ses homélies sur cette prière, s'accorde à reconnaître avec eux: qu'on y demande tout ce qui appartient le plus au libre arbitre, comme d'être juste, pieux et éloigné du péché; de mener une vie sainte et irréprochable, et le reste de cette nature: par conséquent un secours qui donne non-seulement le pouvoir de toutes ces choses, mais en induise l'effet.

CHAPITRE XXI.

La prière vient autant de Dieu que les autres bonnes actions.

Et pour achever de donner à Dieu la gloire de tout le bien, il faut ajouter que la prière qui nous fait voir que tout vient de Dieu par cette grâce qui fléchit les cœurs, nous fait voir en même temps qu'elle-même est un des fruits de cette grâce. Saint Augustin l'a prouvé par des preuves incontestables; et saint Ambroise disait, avant lui, que *prier était encore un effet de la grâce spirituelle, qui, selon lui, fait pieux qui elle veut².* L'Écriture y est expresse. Il est écrit dans le prophète³: *En ces jours je répandrai dans la maison de David, et sur les habitants de Jérusalem, l'esprit de grâce et de prière; et quel sera l'effet de cet esprit? qu'ils me regarderont, moi qu'ils ont percé; et se frapperont la poitrine, et s'affligeront comme on fait pour la mort d'un fils unique. Toute la terre sera en pleurs, famille à famille: la famille de David d'un côté; la famille de Nathan de l'autre: la famille de Lévi et des autres; tant est tendre, tant est efficace*

¹ Jac. 1, 17.

² Ambros. ap. Aug. de dono Pers. cap. XXII.

³ Zach. XII, 10.

¹ Cypr. de Orat. dominic. Aug. de dono Persever. cap. II.

² Apud Aug. de dono Persever. cap. I^o.

cet esprit de gémissment, de prière et de componction que Dieu répandit sur son peuple, ou celui qu'il y répandra un jour, lorsque les Juifs tourneront les yeux vers ce Dieu qu'ils ont percé.

L'efficacité de cet esprit paraît encore bien clairement dans ces paroles de saint Paul : *L'esprit prie pour nous avec des gémissements inexplicables*¹. Qu'on l'entende comme on voudra, ou avec saint Augustin et les autres Pères; du Saint-Esprit, dont l'apôtre venait de dire : *L'esprit aide notre faiblesse*², ou d'une certaine disposition que le Saint-Esprit met dans les cœurs, à quoi saint Chrysostôme semble pencher, la preuve est égale; puisque c'est toujours, ou le Saint-Esprit qui forme la prière dans ceux qui la font, ou le même Saint-Esprit qui met dans les cœurs la disposition d'où elle suit. La première interprétation est la meilleure, puisque c'est du Saint-Esprit dont parle l'apôtre dans tous les versets précédents, et en particulier dans celui où il est dit, que nous avons reçu l'esprit d'adoption, en qui nous crions *Abba, Père*³; ce que le même saint Paul explique ailleurs, en disant⁴ : *Parce que vous êtes enfants de Dieu, Dieu a envoyé dans vos cœurs l'esprit de son Fils, qui crie Abba, Père*. L'esprit du Fils est le Saint-Esprit qui crie en nous *Abba, Père*, c'est-à-dire, qui, nous fait pousser ce cri salutaire; ce qui montre l'efficacité de son impulsion. Car, de même que lorsqu'il est dit : *Ce n'est pas vous qui parlez, mais l'esprit de votre Père qui parle en vous*⁵, cette expression signifie l'efficacité du Saint-Esprit, qui nous fait parler; ou comme Jésus-Christ l'explique dans le même endroit, *qui dans l'heure même, et sans que nous ayons besoin d'y penser, nous donne ce qu'il nous faut dire*; de même lorsqu'il est dit que *l'esprit crie, qu'il prie, qu'il gémit en nous*, la force de cette expression dénote le divin instinct qui nous inspire ces cris et ces pieux gémissements; et comme raisonne très-bien saint Augustin⁶ : « Qu'est-ce à dire que l'esprit crie, si ce n'est qu'il nous fait crier; ce que l'apôtre explique en un autre endroit, lorsqu'il dit : Nous avons reçu l'esprit d'adoption en qui nous crions, et par lequel nous crions : là il dit que l'esprit crie; ici que nous crions par lui, déclarant par là que lorsqu'il a dit qu'il crie, il veut dire qu'il fait crier; d'où nous concluons que cela même est un don de Dieu de crier à lui et de l'invoquer d'un cœur véritable : par où sont condamnés ceux qui prétendent que c'est de nous-mêmes que nous demandons, que nous cherchons, que nous frappons, afin qu'il nous ouvre, et ne veu-

¹ Rom. VIII, 26. — ² Ibid.

³ Ibid. v, 15. — ⁴ Gal. IV, 6. — ⁵ Matth. X, 20.

⁶ De dono Persever. cap. XXIII, n° 64. Ep. CXCIV, al. CV, ad Sixt.

« lent pas entendre que cela même est un don de Dieu, de prier, de chercher, de frapper; puisque c'est l'effet de l'esprit par qui nous crions à Dieu, et par qui nous le réclamons comme notre Père. »

On nous dira que quelques Pères grecs, comme saint Chrysostôme et Théodoret, entendent cet esprit, non d'une grâce ordinaire, mais d'un don extraordinaire de prier, qui était infus à certaines personnes à qui il était donné, par un instinct particulier, de faire dans les assemblées ecclésiastiques certaines prières que le Saint-Esprit leur dictait pour l'instruction de toute l'Église, grâce que Théodoret assure qui durait de son temps. Mais tout cela ne diminue rien de notre preuve; puisqu'il sera toujours vrai que le Saint-Esprit n'ôte point le libre arbitre à ceux à qui il dictait intérieurement ces prières, il ne l'ôte donc pas non plus à ceux à qui il inspire la volonté d'y consentir. Le même saint Chrysostôme nous enseigne que les diaques succèdent à ceux qui faisaient ces prières, et qu'ils en font la fonction, lorsqu'ils exhortent les fidèles à prier pour telles et telles choses; de sorte que ce don extraordinaire, quand on voudrait présupposer que c'est d'un tel don que parle saint Paul, aurait tourné en grâce ordinaire; en sorte qu'il demeurerait également véritable que le Saint-Esprit dicte les prières de l'Église, et dicte en particulier l'exhortation du diaque, qui est, comme on a vu, un commencement de la prière ecclésiastique. Enfin, cette autre parole de saint Paul : *Parce que nous sommes enfants de Dieu, Dieu a envoyé en nous l'esprit de son Fils qui crie : Notre Père*, n'est pas un don extraordinaire et une de ces grâces gratuites qui tiennent quelque chose du miracle; mais, comme on voit, une suite naturelle de l'esprit d'adoption, qui est la grâce commune à tous les fidèles; en sorte que tous ceux qui prient ont, en qualité d'enfants de Dieu, un don efficace de prier, par lequel don, comme parle saint Augustin¹, *Dieu leur imprime dans le cœur, avec la foi et la crainte, non-seulement l'affection, mais encore l'effet de prier; c'est-à-dire, sans difficulté, l'acte même de la prière*, IMPERTITO ORATIONIS AFFECTU ET EFFECTU.

CHAPITRE XXII.

On prouve par la prière que la prière vient de Dieu.

Ces témoignages de l'Écriture sont démonstratifs; mais la prière elle-même nous fournit un argument plus abrégé pour établir la puissance de la grâce qui nous fait prier. C'est qu'on demande l'esprit de prière, l'esprit de componction par lequel on prie. Comme on dit à Dieu : *Faites-nous*

¹ Epist. ad Sixt. loc. cit.

CHAPITRE XXIII.

L'argument de la prière fortifié par l'action de grâces.

Et en effet, cette preuve de l'efficacité du secours divin paraît encore plus forte, si l'on joint l'action de grâces, qui est une des principales parties de la prière, avec les demandes qu'on y fait. Voici comment saint Augustin a formé en divers endroits cet argument. On ne demande pas à Dieu un simple pouvoir de bien faire, mais l'effet et l'acte même; et on est si persuadé qu'il ne se fait rien de bien sans ce secours, qu'on se croit obligé, quand le bien s'est fait, d'en rendre grâces à Dieu. Je le prouve par ce passage de saint Paul aux Éphésiens¹ : *Entendant parler de votre foi et de l'amour que vous avez pour tous les saints, je ne cesse de rendre grâces pour vous, me souvenant de vous dans mes prières; et à ceux de Thessalonique : Nous ne cessons de rendre grâces à Dieu de ce qu'ayant reçu de nous sa parole, vous l'avez reçue, non comme la parole des hommes, mais comme celle de Dieu, ainsi qu'elle est en effet*. S'il ne s'est rien fait de particulier dans ceux qui ont cru, pourquoi en offrir à Dieu des actions de grâces particulières? *Ce serait là, dit saint Augustin², une flatterie ou une dérision, plutôt qu'une action de grâces* : ADULATIO VEL IRRISIO POTIUS QUAM GRATIARUM ACTIO. Il n'y a rien de plus vain, poursuit ce Père, que de rendre grâces à Dieu de ce qu'il n'a point fait. Mais parce que ce n'est pas sans raison que saint Paul a rendu grâces à Dieu, de ce que ceux de Thessalonique avaient reçu l'Évangile comme la parole, non des hommes, mais de Dieu, il est sans doute que Dieu a fait cet ouvrage. C'est lui donc qui a empêché que les Thessaloniens n'aient reçu l'Évangile comme une parole humaine, et qui leur a inspiré (par cette grâce qui fléchit les cœurs) la volonté de le recevoir comme la parole de Dieu.

CHAPITRE XXIV.

La même action de grâces dans les Grecs, que dans saint Augustin : passage de saint Chrysostôme.

L'Église grecque, comme la latine, a rendu à Dieu ces pieuses actions de grâces pour tout le bien que faisaient les hommes. « Rendons grâces à Dieu, dit saint Chrysostôme³, non-seulement pour notre vertu, mais encore pour la vertu des autres : rendons-lui grâces pour la confiance que les autres ont en lui; et ne dites pas, Pourquoi le remercier de cette bonne action qui

croire, faites-nous aimer, faites-nous mener une vie sainte, on lui dit aussi : *Faites-nous prier, faites-nous demander ce qu'il vous plaît* : FAC EAS QUÆ TIBI SUNT PLACITA POSTULARE. L'Église grecque le demande comme la latine¹ : *Faites-nous la grâce, ô Seigneur, d'oser vous dire avec confiance, et sans crainte d'être condamnés : Notre Père qui êtes dans les cieux*. Dans la messe de saint Basile, et dans celle de saint Chrysostôme² : *Faites-nous dignes de vous invoquer par la vertu du Saint-Esprit, et avec une pure conscience; et encore : Accordez-nous cette grâce que nous vous invoquons avec confiance, et vous disions : Notre Père, etc.*

La même chose paraît presque en mêmes termes, dans la messe de saint Jacques, et dans celle de saint Marc³ : on voit partout ce terme mystique, qui, de tout temps, en Occident comme en Orient, précède l'Oraison dominicale : *Audemus dicere, nous osons dire*; mais l'Orient a marqué plus expressément que cette pieuse audace, d'appeler Dieu notre Père, nous vient de la grâce du Saint-Esprit, dont saint Paul disait tout à l'heure que c'est lui qui crie en nous, c'est-à-dire, qui nous fait crier que Dieu est notre Père.

On trouve aussi dans la messe de saint Chrysostôme⁴ : *Vous, qui nous donnez ces prières communes et unanimes, daignez aussi les exaucer*; par où paraît encore cette excellente doctrine, que ce qui fonde l'espérance que nous ressentons en nos cœurs d'être exaucés, c'est que nous n'offrons à Dieu que les prières qu'il nous fait faire, ce qui est précisément la même chose que demande l'Église, en disant : *Seigneur, ouvrez les oreilles à nos prières; et afin que nous obtenions ce que vous nous promettez, faites-nous demander ce qu'il vous plaît* : PATEANT AURES, ETC.

C'est donc la foi de l'Église catholique qu'il faut demander à Dieu tous les actes de notre liberté, jusqu'à la prière, par où l'on obtient tous les autres; et par conséquent qu'il les forme tous, et qu'il forme en particulier, et par une grâce spéciale, l'acte de prier dans ceux qui le font. C'est pourquoi on lui en rend grâces, conformément à cette parole de saint Paul⁵ : *Je rends grâces à Dieu de ce que nuit et jour je me souviens continuellement de vous*. Qui rend grâces à Dieu de ce qu'il prie nuit et jour, lui rend grâces du premier moment comme de la suite, puisque sans doute ce premier moment est le commencement de ces jours et de ces nuits si heureusement passés dans la prière.

¹ Basil. Miss. p. 57. — ² P. 72. — ³ P. 18, 38. — ⁴ P. 67.

⁵ II. Tim. II, 2.

¹ Ephes. I, 15.

² De præd. SS. cap. XIX.

³ Hom. II, in II ad Cor.

« n'est pas mienne? Vous lui devez rendre grâces de ces bons sentiments d'un de vos membres. » C'est donc une œuvre de Dieu que nos frères fassent bien; nous devons lui en rendre grâces comme d'un bienfait qui vient de lui, et compter parmi ses ouvrages ce que nous faisons; puisque c'est lui qui le fait en nous. Le même saint Chrysostôme parle ainsi en un autre endroit: « Je sais, dit-il¹, un saint homme qui priait de cette sorte: « Seigneur, nous vous rendons grâces pour les biens que nous avons reçus de vous, sans que nous l'ayons mérité, depuis le commencement de notre vie, jusqu'à présent: oui, Seigneur, pour ceux que nous savons, et pour ceux que nous ne savons pas; pour tous ceux qu'on nous a faits par œuvres ou par paroles, volontairement et involontairement; pour les afflictions, pour les rafraîchissements qui nous sont venus; pour l'enfer², pour le royaume des cieux. Remarquez comment il rend grâces de tout le bien que les hommes lui ont fait, ou par œuvres, ou par paroles, volontairement ou involontairement, » en comptant cette bonne volonté des autres, quoique sortie bien certainement de leur libre arbitre, comme un don de Dieu que les meut. Il montre donc que Dieu fait en nous-mêmes le libre mouvement de nos cœurs; et finit ainsi sa prière: « Nous vous prions, Seigneur, de nous conserver une âme sainte, une bonne conscience, et une fin digne de votre bonté: vous qui nous avez tant aimés, que vous nous avez donné votre Fils; rendez-nous dignes de votre amour, ô Jésus-Christ, Fils unique de Dieu; faites-nous trouver la sagesse dans votre parole et dans votre crainte, etc. » C'est ainsi qu'on demande à Dieu ce qu'on fait soi-même, et qu'aussi on lui en rend grâces comme d'une chose qui vient de lui. Il y a un instinct dans l'Église pour demander à Dieu, chacun pour soi, et tous pour tous, non pas le simple pouvoir, mais le faire: il y a encore un instinct pour lui rendre une action de grâces particulière du bien que font ceux qui font bien. On ressent donc qu'ils ont reçu un don particulier de bien faire. On ne croit pas pour cela que leur libre arbitre soit affaibli, à Dieu ne plaise! ni que la prière lui nuise. Cet instinct vient de l'esprit de la foi, puisqu'il est dans toute l'Église. C'est donc un dogme constant et un article de

¹ Hom. x ad Coloss. n° 3.

² Le mot grec que l'illustre auteur rend par celui d'enfer n'est pas susceptible, comme le mot latin *infernus*, de différentes interprétations, et signifie précisément le lieu où souffrent les damnés. Ainsi l'on doit dire que le saint homme, qui rendait grâces à Dieu pour l'enfer et pour le royaume des cieux, se proposait uniquement de glorifier la justice et la miséricorde de Dieu. On ne pourrait concevoir, sans cette explication, ce que signifient ces actions de grâces rendues pour l'enfer. (Édit. de Paris.)

foi, que, sans blesser le libre arbitre, Dieu le tourne comme il lui plaît, par les voies qui lui sont connues.

CHAPITRE XXV.

Ni les semi-pélagiens, ni Pélagie même, ne niaient pas que Dieu ne pût tourner où il voulait le libre arbitre: si c'était le libre arbitre même qui donnait à Dieu ce pouvoir, comme le disait Pélagie: excellente réfutation de saint Augustin.

La doctrine qui reconnaît Dieu pour infaillible moteur du cœur humain est si constante dans l'Église, que les semi-pélagiens, tout attachés qu'ils étaient à élever le libre arbitre au préjudice de la grâce, ne l'ont pas nié; au contraire, ils l'outrent plutôt, lorsqu'ils disent qu'il y en a que Dieu force, malgré qu'ils en aient, à faire le bien; qu'il attire, soit qu'ils le sachent ou non, malgré toute leur résistance, et soit qu'ils le veuillent, ou qu'ils ne le veuillent pas¹. Je ne croirois pas qu'en parlant ainsi, Cassien, le père des semi-pélagiens, ait voulu dire qu'en émouvant l'homme, Dieu lui ôte absolument son libre arbitre, pour lequel il combat tant dans les endroits mêmes d'où ces paroles sont tirées; mais, quoi qu'il en soit, il parle de sorte qu'il donne lieu à saint Prosper de le reprendre² de partager mal à propos le genre humain, et de nier dans les uns le libre arbitre, et la grâce dans les autres³. Il n'y a nul inconvénient que des esprits, à qui la justesse et la profondeur manquent, et qui se laissent dominer à leur prévention, agissant par des mouvements irréguliers, outrent d'un côté ce qu'ils relâchent de l'autre. Ce qui est certain, c'est qu'ils avouent que Dieu change les volontés comme il lui plaît, ainsi que saint Prosper le reconnaît, et qu'à regarder la consommation des bonnes œuvres, et l'exclusion parfaite du péché, ils parlent à peu près comme les autres docteurs, se réservant de laisser, quand ils voulaient, au libre arbitre, le commencement de la piété, encore que quand ils voulaient, ils le donnassent aussi à la grâce.

Le fond de cette doctrine venait de Pélagie, dont saint Augustin rapporte un mémorable passage⁴, où il reconnaît que Dieu tourne où il lui plaît le cœur de l'homme, UT COR NOSTRUM QUO VOLUERIT DEUS IPSE DECLINET: « Voilà, dit saint Augustin, un grand secours de la grâce de tourner le cœur où il lui plaît; mais, poursuit ce Père, Pélagie veut qu'on mérite ce secours par le pur exercice de son libre arbitre; lors-

¹ Cass. coll. xiii, cap. xvii, xviii.

² Cont. coll. n° 21.

³ Coll. iii, cap. xv. Coll. ix, cap. xxiii. Coll. xii, cap. iv.

⁴ Coll. xiii, cap. ix, xi, xii, xiv, et seq.

⁵ De gratiâ Christ. lib. i, cap. xxiii.

que nous souhaitons que Dieu nous gouverne lorsque nous mortifions notre volonté, que nous l'attachons à la sienne, et que, devenant avec lui un même esprit, nous mettons notre cœur en sa main; en sorte qu'il en fait après tout ce qu'il veut. » Pélagie n'a donc pu nier que Dieu peut tout sur le libre arbitre de l'homme. Cette vérité était établie par trop de témoignages de l'Écriture, et trop constante dans l'Église pour être niée; et tout ce que put inventer cet hérésiarque en faveur du libre arbitre, c'est que si Dieu avait un pouvoir si absolu sur nos volontés, c'était nous-mêmes qui le lui donnions; mais saint Augustin le force dans ce dernier retranchement, par ces paroles: « Je voudrais bien qu'il nous dit si Assuérus, ce roi d'Assyrie, dont Esther détestait la couche, pendant qu'il était assis sur son trône, chargé d'or et de pierreries, et regardait cette sainte femme avec un œil terrible comme un taureau furieux, s'était déjà tourné du côté de Dieu par son libre arbitre, souhaitant qu'il gouvernât son esprit et qu'il mit son cœur en sa main? Ce serait être insensé de le croire ainsi; et néanmoins Dieu le tourna où il voulait, et changea sa colère en douceur, ce qui est bien plus admirable que s'il l'avait seulement fléchi à la clémence, sans l'avoir trouvé possédé d'un sentiment contraire. » Afin donc d'avoir tout pouvoir sur le cœur de l'homme, Dieu n'attend pas que l'homme le lui donne. Qu'ils disent donc, poursuit ce Père, et qu'ils entendent que par une puissance cachée et aussi absolue qu'elle est ineffable, sans l'emprunter de personne, Dieu opère dans le cœur de l'homme toutes les bonnes volontés qu'il lui plaît.

CHAPITRE XXVI.

La prière de Jésus-Christ pour saint Pierre: *J'ai prié pour toi*, en saint Luc, xxi, 32: application aux prières de l'Église.

Jésus-Christ a déclaré très-manifestement cette puissance dans cette prière qu'il fait pour saint Pierre: *J'ai prié pour toi*, afin que ta foi ne défaille point. Personne ne doute que saint Pierre ne dût croire par sa volonté, et par conséquent que ce ne fût le libre exercice de la volonté que Jésus-Christ demandait pour lui. On ne doute pas non plus que le Fils de Dieu n'ait été exaucé dans cette demande, puisqu'il dit lui-même à son Père: *Je sais que vous m'exaucez toujours*, ni par conséquent que ce libre arbitre si faible, par lequel dans quelques heures cet apôtre devait renier son maître, après la prière de Jésus-Christ, ne dût être fortifié en son temps, jusqu'à devenir invincible. Par conséquent on ne doute pas

¹ De gratiâ Christ. lib. i, cap. xxiv.

que Dieu ne puisse tout sur nos volontés. C'est en cette foi que l'Église demande à Dieu qu'il convertisse les pécheurs, et qu'il donne aux justes l'actuelle persévérance. Elle prie au nom de Jésus-Christ, ou plutôt c'est Jésus-Christ qui prie en elle; il y est donc aussi exaucé. Il n'est pas permis de douter que tous ceux à qui il applique, de la manière qu'il sait, les prières de son Église, ne reçoivent secrètement en leur temps cette grâce qui convertit, et qui fait persévérer jusqu'à la fin dans le bien. C'est donc une vérité qui ne peut être révoquée en doute, que Dieu a des moyens certains de faire tout le bien qu'il veut dans nos volontés; et ces moyens, quels qu'ils soient, c'est ce que l'école appelle la grâce efficace. Voilà le fond de la doctrine de saint Augustin. Si M. Simon la méprise, et ne connaît point cette grâce, qu'il ne trouve point dans Grotius et dans ses autres théologiens, la vérité de Dieu n'en est pas moins ferme, et les prières ecclésiastiques n'en sont ni moins véritables, ni moins efficaces.

CHAPITRE XXVII.

Prière du concile de Selgenstad, avec des remarques de Lessius.

Pour montrer que l'Église catholique n'a jamais dégénéré de cette doctrine, après avoir rapporté les anciennes prières, où elle se trouve si clairement établie, il ne sera pas hors de propos d'en réciter quelques-unes de celles qu'elle a produites dans les siècles postérieurs. En voici une du concile de Selgenstad, dans la province de Mayence, de l'an 1022, sous le pape Benoît VIII, composée pour être faite à l'ouverture des conciles, et devenue en effet une prière publique de ces saintes assemblées: *Soyez présent au milieu de nous, Seigneur; Saint-Esprit, venez à nous, entrez dans nos cœurs, enseignez-nous ce que nous avons à faire; montrez-nous où nous devons marcher; soyez l'instigateur et l'auteur de nos jugements; unissez-nous efficacement à vous par le don et par l'effet de votre seule grâce, afin que nous soyons un en vous, et que nous ne nous écartions en rien de la vérité.*

Il ne faut point de commentaire à cette prière. On y voit clairement, comme le remarque Lessius qui la rapporte¹, qu'on y demande au Saint-Esprit que les Pères du concile soient rendus véritablement et avec effet; REVERA ET CUM EFFECTU, unanimes dans leurs sentiments. C'est ce qu'il trouve principalement dans ces paroles: *Unissez-nous efficacement à vous; ce qu'il explique par ces autres termes: Tirez-nous à vous*

¹ Disput. apolog. de gratiâ, etc. cap. xviii, n° 6.